

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET
MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT

**PROGRAMME DES REFORMES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

COMITÉ DE PILOTAGE

**HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME
DES REFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC**

(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUE FINAL

La huitième session ordinaire du Comité de pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 31 mars 2019 à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de son **Excellence Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO** et Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, respectivement Président de la Commission de la CEMAC et Gouverneur de la BEAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres des Etats membres et les Premiers Responsables des Institutions membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Paul TASONG**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur **Henri-Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Ingrid Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Jean-Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement.

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltazar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Ministre des Finances, de l'Économie et de la Planification.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **Allali MAHAMAT ABAKAR**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

Pour la BEAC :

- Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président.

Pour la COBAC :

- Monsieur **HALILOU YERIMA Boubakary**, Secrétaire Général.

Pour la COSUMAF :

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

Pour le GABAC :

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

Pour le PREF-CEMAC :

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **Alain Blaise BATONGUE**, Secrétaire Général.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Samuel Dieudonné IVAHA DIBOUA**, Gouverneur de la Région du Littoral ;
- Monsieur **Antoine NGAKENI**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Jean-Claude NGBWA**, Président de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun ;
- Monsieur **Pierre EKOULE MOUANGUE**, Directeur Général de Douala Stock Exchange ;
- Professeur **James MOUANGUE KOBILA**, Vice-recteur de l'Université de Douala.

Participaient aux travaux :

- Monsieur **Joël TOUJAS-BERNATE**, Chef de mission sous-régional du FMI auprès des Institutions Régionales de la CEMAC ;
- Monsieur **Mamadou Malick BAL**, Économiste au Bureau Sous Régional Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Enfin étaient présents à cette session les membres de la Cellule de Suivi et du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC. Il a rappelé l'urgence pour la zone de redoubler les efforts de consolidation budgétaire et de stabilité extérieure, tout en mettant l'accent sur la mise œuvre des réformes structurelles et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Après avoir adopté l'ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris note des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi tenus les 29 et 30 mars 2019 à Douala, République du Cameroun.

Poursuivant ses travaux, le COPIL a examiné les propositions sur les réformes structurelles et le renforcement de l'intégration sous-régionale.

A l'issue des échanges, sur ces propositions jugées pertinentes, le COPIL a recommandé de mettre l'accent sur l'exécution du Programme Economique Régional (PER 2017-2021) et d'élaborer, au niveau de chaque Etat membre, une stratégie nationale de diversification.

Pour l'exécution du PER (2017-2021)

Le COPIL a demandé :

- aux Etats, à la Commission de la CEMAC et aux Institutions Communautaires d'engager dans les meilleurs délais une concertation pour établir un ordre de priorité de projets intégrateurs, parmi les 13 "projets phares" du Programme Economique Régional ;
- de s'assurer de leur maturité et d'actualiser leur évaluation financière ;
- qu'une délégation constituée du Président de la Commission de la CEMAC, du président du COPIL PREF-CEMAC, du Gouverneur de la BEAC et de quelques ministres du COPIL, fasse la présentation de projets aux partenaires techniques et financiers et aux autres partenaires au développement, en vue de leur financement ;
- que la présentation des projets devrait intégrer la contrainte d'endettement des Etats ;
- de mobiliser également des financements au plan interne en s'appuyant sur la BDEAC et les efforts budgétaires des Etats ;
- l'adoption d'une Directive communautaire sur le partenariat public-privé avec pour entre autres finalités, le financement alternatif des projets intégrateurs.

Pour la diversification des économies

Le COPIL a demandé à chaque Etat de définir une stratégie nationale de diversification économique mettant l'accent sur la formation des ressources humaines, le développement des chaînes de valeur et l'approvisionnement du marché sous-régional.

Le COPIL a relevé la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique communautaire d'industrialisation. Cette stratégie régionale sera inscrite dans la matrice des actions du PREF-CEMAC pour permettre au COPIL d'en assurer le suivi.

Pour matérialiser les orientations ci-dessus, le COPIL a engagé la Commission de la CEMAC et le PREF-CEMAC à mettre œuvre les actions ci-après :

- accélérer le processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire pour en faire des centres d'excellence de la CEMAC, en vue de valoriser le capital humain ;
- finaliser l'étude sur le schéma directeur communautaire d'industrialisation ;
- veiller à la mise en place et à l'opérationnalisation des Comités nationaux d'origine au plus tard au 31 juillet 2019, dans l'optique du renforcement de la libre circulation des produits d'Origine CEMAC dans l'espace communautaire et de la densification des échanges intracommunautaires ;
- élaborer un annuaire des produits d'origine CEMAC sur la base des listes transmises par les Comités Nationaux d'Origine ;
- organiser rapidement des missions conjointes, CEMAC, BEAC, PREF-CEMAC sur les postes-frontière afin d'identifier les entraves au commerce intracommunautaire nécessitant des actions correctives urgentes ;
- rendre opérationnel l'Observatoire du Climat des Affaires en Afrique Centrale au plus tard en fin 2019 ;

ABORDANT le point sur la fusion des deux bourses, le COPIL a pris acte de l'Etat d'avancement du processus marqué notamment par la fusion effective des régulateurs et des dépositaires centraux. Le COPIL a demandé à la BEAC et à la COSUMAF de finaliser sans délai la fusion de DSX et BVMAC.

PRENANT acte de l'état avancé de mise en œuvre des réformes de la BDEAC, le COPIL a encouragé cette institution à poursuivre le processus des réformes et accélérer la mise en œuvre de son plan stratégique afin de restaurer sa crédibilité et de pouvoir jouer pleinement son rôle de principale institution de financement du développement dans la sous-région

EXAMINANT le rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC, les membres du COPIL ont noté avec satisfaction le niveau d'exécution globale des actions du PREF-CEMAC qui se situe à 61,8%. Ils ont félicité, les Instances du PREF-CEMAC pour la qualité du rapport et aussi l'efficacité dans le suivi de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PREF-CEMAC.

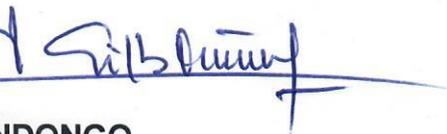
CONCERNANT le point sur la Règlementation de change et le rapatriement des recettes d'exportation, le COPIL a pris connaissance du rapport du Gouverneur et s'est félicité de l'adoption de la nouvelle Règlementation de change par le Comité Ministériel de l'UMAC le 21 décembre 2018. Il a été demandé à la BEAC de veiller à la stricte application de la nouvelle Règlementation. Pour garantir le respect effectif de cette nouvelle Règlementation, la BEAC, la Commission de la CEMAC et les Etats devront sensibiliser toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, les Etats ont été invités à faire parvenir au Secrétariat Technique du PREF-CEMAC et à la BEAC les conventions d'établissement – en cours d'application - des entreprises exploitant les ressources naturelles dans la zone.

Au terme de ses travaux, le COPIL a adressé ses vifs remerciements au **Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, au Gouvernement et au Peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre camerounaise.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Douala, le 31 mars 2019


LE PRÉSIDENT

Gilbert ONDONGO